

**DECRET N° 2013-516 DU 24 DECEMBRE 2013**

portant abrogation du décret n° 2013 -257 du 07 juin 2013 portant nomination dans les Parquets des Tribunaux de Première Instance uniquement en ce qui concerne Monsieur **Euloge AKPO**, Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2013-313 du 03 juillet 2013 portant détachement à titre de régularisation de Monsieur Euloge AKPO, Magistrat pour servir à la Cour Constitutionnelle ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur **Euloge AKPO**, Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou, les dispositions du décret n° 2013-257 du 07 Juin 2013 portant nomination dans les Parquets des Tribunaux de Première Instance.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr. Boni YAYI**

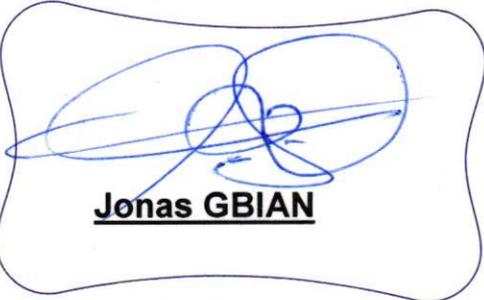
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des Droits de  
l'Homme, Porte-parole du Gouvernement,



**Jonas GBIAN**



**Mémouna KORA ZAKI LEADI**  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 GS/MJLDH-PPG 4 MEF4 AUTRES  
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3  
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.

